COMMUNIQUÉ DE PRESSE

1er février 2021

Le FIPHFP et le CDG 34 renouvellent leur convention de partenariat en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap pour la période 2021-2023.

Ce lundi 1er février 2021, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) a signé sa seconde convention avec le Fonds pour l'Insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP). Après le succès de la première convention, ils renouvellent et renforcent ainsi leurs engagements avec de nouveaux objectifs.

« Dans cette période si singulière, nous devons tous nous réinventer afin qu'ensemble, nous consolidions les avancées déjà engagées et définissions les contours d'une société résolument inclusive. » Françoise DESCAMPS-CROSNIER, présidente du comité nationale du FIPHFP.

Une société inclusive est une société qui s'adapte pour prôner un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous, et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie.

Les derniers chiffres de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (PSH) dans la Fonction publique sont de bon augure. Alors que le taux d'emploi légal national s'élève cette année à 5,83 %, frôlant le taux légal de 6 %, il est à remarquer que ce seuil est dépassé pour les collectivités affiliées au CDG 34 avec 6,16 %. Les employeurs sont de plus en plus sensibles et volontaires quant au recrutement et au maintien dans l'emploi des PSH.

Les enjeux sont toujours là et même si le contexte est incertain, il nous indique les priorités à renforcer et les process à réinventer afin de conforter une société toujours plus inclusive.

Ce nouveau partenariat de trois ans vise à appuyer le CDG 34 dans la poursuite du développement de sa politique ambitieuse et continue en matière d'insertion professionnelle et de sécurisation des parcours professionnels des agents en situation de handicap, au sein de ses collectivités et établissements publics affiliés.

Un partenariat pour poursuivre la mise en œuvre d'une politique handicap volontariste au sein de la fonction publique territoriale du département

Le CDG 34 travaille au bénéfice et au développement des communes et établissements publics du département. Il assure notamment des missions d'administration de l'emploi et de gestion des carrières des agents. Depuis 2018, le CDG 34 est engagé dans une démarche d'insertion, de maintien dans l'emploi et de reclassement professionnel des agents en situation de handicap dans ses 462 structures affiliées par le biais d'un partenariat avec le FIPHFP.

Grâce à ce nouveau partenariat, qui prend la forme d'une convention bipartite triennale pour la période 2021-2023, avec un soutien financier du FIPHFP à hauteur de 260 300 euros sur trois ans, le CDG 34 et le FIPHFP entendent donner une nouvelle dimension à leur relation, en s'appuyant sur leurs expertises réciproques et leur capacité à mutualiser leurs moyens dans le but de mieux répondre aux besoins des employeurs et des personnes en situation de handicap.

Des objectifs précis articulés autour de 5 axes de travail prioritaires

À ce jour, les collectivités et établissements publics affiliés au CDG 34 enregistrent un taux d'emploi direct moyen de 6,16 % de personnes en situation de handicap, dépassant ainsi le taux légal de 6 %. Afin de le consolider et de l'améliorer, le CDG 34 s'est fixé plusieurs objectifs à atteindre au terme de la convention, regroupés en 5 axes principaux :

Axe 1 : Qualifier les acteurs :

- Sensibiliser au moins 90 nouvelles personnes (travailleurs handicapés et leurs encadrants) à leur droit et aux dispositifs permettant le maintien dans l'emploi.
- Former 180 responsables des ressources humaines à la déclaration et la saisie des aides sur la plateforme e-services du FIPHFP.

Axe 2 : Favoriser le recrutement de travailleurs en situation de handicap :

- Recruter 75 personnes en situation de handicap dans les structures affiliées.
- Favoriser et accroître le recrutement durable de 3 personnes en situation de handicap demandeurs d'emploi ou issu du service de remplacement du CDG 34.

Axe 3 : Favoriser le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel :

- Réaliser 50 accompagnements d'ordre social, 77 études ergonomiques et 6 bilans professionnels afin de maintenir les travailleurs à leur poste de travail ou d'accompagner au reclassement

Axe 4 : Accompagner les employeurs dans le recrutement et le suivi d'apprentis en situation de handicap :

- Recruter et suivre 10 apprentis en situation de handicap.

Axe 5 : projet innovant

- Recruter 20 apprentis en situation de handicap grâce à l'organisation de trois Job Dating

L'ensemble de ces actions – réalisées avec l'appui et la collaboration du FIPHFP – permettra à terme la sécurisation du parcours professionnel des agents en situation de handicap de la fonction publique territoriale du département de l'Hérault.

Le CDG 34 en chiffres

	2017	2020
Nombre total d'employeurs affiliés	476	462
Effectif total présent chez les employeurs affiliés	16 215	16 288
Nombre de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi présents chez les employeurs affiliés	773	880
Taux moyen d'emploi direct des employeurs affiliés	5,30 %	6,16 %
Nombre de BOE manquants pour atteindre le taux de 6 %	96	0

La convention a été signée par :

- **Hélène BERENGUIER, Directrice adjointe du FIPHFP**
- **Philippe VIDAL, Président du CDG 34, Maire de Cazouls-les-Béziers**

En présence de Jean-Sébastien D'ANCHALD, Directeur territorial Hérault et Gard à la Direction régionale de la Caisse des Dépôts, de Marc GUERRIER DE DUMAST, Directeur territorial du FIPHFP Occitanie et de Pierre GAUTRAND, Directeur des services du CDG 34.

Le CDG 34 accompagne les collectivités territoriales

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault est un établissement public local accompagnant les collectivités et les établissements publics locaux du département dans l'exercice de leurs missions. Depuis sa création en 1984, le CDG 34 propose un ensemble de missions obligatoires et facultatives afin de répondre aux besoins des acteurs publics locaux et de leurs personnels. Conseil statutaire, gestion des carrières, des emplois et des recrutements, prévention des risques professionnels, surveillance médicale, action sociale..., le CDG 34 développe une offre de services toujours adaptée aux enjeux de la fonction publique territoriale d'aujourd'hui au premier rang desquels figurent les agents en situation de handicap.

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.
Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : *« il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget »* (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.
Plus d'informations sur www.fiphfp.fr
Suivez le FIPHFP sur Twitter @FIPHFP

Contact presse CDG 34 :

Quentin CLAIREMBOURG
Responsable communication
Tél. : 04 30 63 30 04
Mél : **communication@cdg34.fr**

Contact presse FIPHFP :

Léa VALLEIX
Tél. : 06.30.69.50.16
Mél : lea.valleix@tbwa-corporate.com